



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL
MARS 2015

le bulletin du RIOCM

ÉDITORIAL

L'austérité, une recette qui ne fonctionne pas

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR

Contrairement à ce qu'on croit, l'austérité n'est pas une nouvelle lubie de nos gouvernements, mais une assez vieille théorie qui a été élaborée par les économistes américains de l'école de Chicago dans les années 1980, puis expérimentée au Chili sous la dictature et par Margaret Thatcher en Angleterre.

L'idée est que le marché privé serait le mieux placé pour livrer les services à la population et que l'État doit être réduit à sa plus simple expression.

Au Québec, on a assisté à plusieurs vagues de compressions budgétaires, peu importe le parti politique au pouvoir. Rappelons-nous le déficit zéro de Lucien Bouchard, suivi de la réingénierie de l'État de Monique Jérôme-Forget et de la savoureuse «révolution culturelle» de Raymond Bachand.

Le choix du gouvernement Couillard de couper de façon drastique dans les services publics pour réduire les impôts et augmenter les tarifs (TVQ, Hydro-Québec, CPE) est inspiré de la même recette, mais cette fois-ci en version *fast-food* indigeste!

L'écrasante majorité des économistes, groupes sociaux et syndicats s'entendent pour dire que cette politique plongera le Québec dans une récession et qu'il faudrait trouver d'autres moyens d'équilibrer le budget. Même le FMI,



SOURCE : WWW.CHATPULENCE.TUMBLR.COM

qui a prôné ces politiques d'austérité pendant tant d'années, affirme désormais qu'il est temps de taxer les riches au Canada et dans l'ensemble des pays industrialisés.

Le mouvement communautaire refuse avec vigueur ces politiques qui fragilisent la population. Nous n'accepterons pas le marché de dupe qui nous est proposé par le gouvernement : remplacer le secteur public à moindre coût.

Nous réclamons que soient pleinement reconnus notre rôle social et notre contribution au bien-être dans nos communautés. Nous n'accepterons plus que le gouvernement maintienne un tiers des organismes communautaires dans une situation précaire avec moins de 50 000 \$ de subvention annuelle et qu'il prétende qu'il n'a pas les moyens d'investir davantage. L'austérité, nous y sommes plongés malgré nous depuis trop longtemps, et l'appel à la philanthropie n'y changera rien. Les organismes communautaires de tous les secteurs seront au rendez-vous pour les grandes et petites mobilisations du printemps.

Les inquiétudes demeurent et la contestation continue

PAR MARIE-CHANTAL LOCAS
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON

Dans la nuit du 6 février, le gouvernement libéral faisait fi de l'opposition et adoptait sous le bâillon le projet de loi 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

Après des mois de procédures, le gouvernement a donc décidé de faire entorse à la démocratie en utilisant une procédure exceptionnelle pour mettre fin aux débats. Des 18 agences de santé et de services sociaux et 182 centres de santé et de services sociaux (CSSS), il ne restera plus que 33 établissements régionaux et 7 établissements non fusionnés dès le 1^{er} avril 2015.

Seulement 5 établissements non fusionnés conserveront une gouvernance distincte, soit :

- le Centre hospitalier de l'Université de Montréal,
- le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine,
- le Centre universitaire de santé McGill,
- l'Institut de cardiologie de Montréal,
- l'Institut Philippe-Pinel de Montréal.

Depuis le dépôt du projet de loi par le ministre Gaétan Barrette en septembre dernier, le RIOCM a produit une **analyse** et rédigé un **mémoire** en collaboration avec les regroupements sectoriels qui énoncent les préoccupations du milieu communautaire montréalais en ce qui a trait à la mise en œuvre de cette loi. Tout au long du processus, divers amendements ont été suggérés, retirés ou adoptés. Maintenant que le texte final a été sanctionné, voici les quelques modifications qui ont été apportées au projet initial.

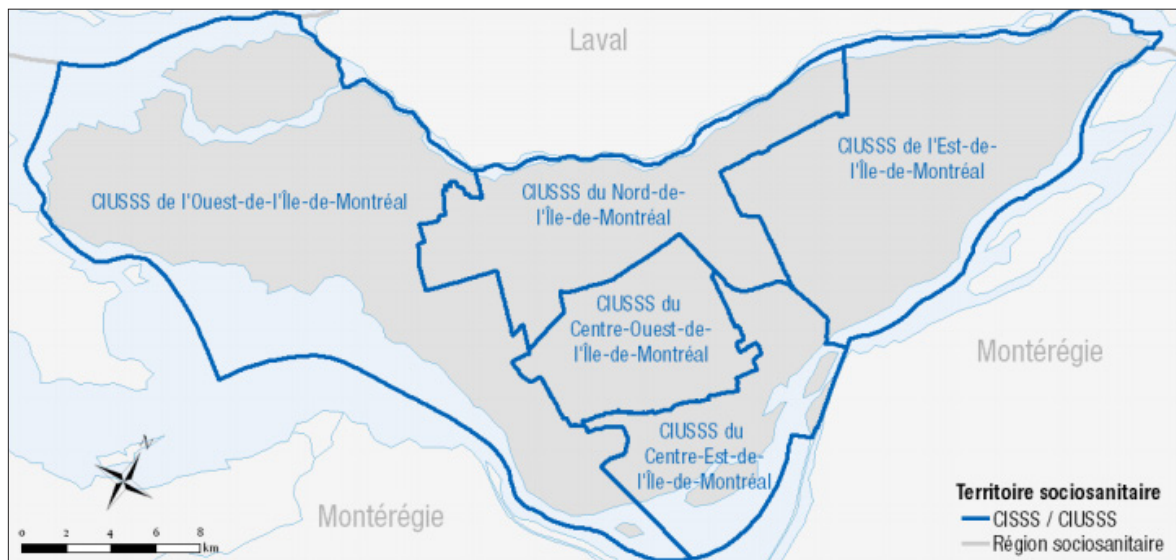
Au niveau du découpage territorial et de la fusion des établissements (voir l'encadré à la page suivante), le territoire montréalais comptera 5 centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Au 1^{er} avril 2015, l'agence de Montréal aura donc fermé ses portes et deviendra un des services du CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal. Bien que nous ayons appris récemment que l'équipe responsable de la gestion du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et les

(SUITE À LA PAGE SUIVANTE)

► Découpage des CIUSSS. à Montréal

SOURCE :



comités régionaux seront maintenus au sein de ce CIUSS, les modalités de collaboration entre les établissements à l'échelle régionale restent à définir. Cela soulève plusieurs questionnements pour les organismes communautaires. Comme nous l'avons déjà souligné dans nos analyses précédentes, la disparition de l'agence laisse présager la perte d'une vision régionale cohérente dans plusieurs dossiers, notamment la gestion du PSOC, le logement social ou encore l'itinérance.

Cet important brassage de structures dans le réseau de la santé et des services sociaux est aussi susceptible d'affecter les services à la population contrairement à ce que promet le ministre Barrette. En effet, les éventuels remaniements au sein des équipes de coordination des programmes services font craindre une perte d'expertise dans certains secteurs comme la santé mentale, les personnes âgées ou les déficiences physique et intellectuelle. De plus, le contexte de compressions budgétaires dans lequel s'effectue cette réforme n'augure rien de bon. Pensons seulement à la santé publique qui vient de voir son budget amputé de 30%. Visiblement, la prévention et la promotion de saines habitudes de vie ne figurent pas parmi les priorités du ministre.

Par rapport au projet de loi initial, certains gains ont été réalisés. D'abord, les comités des usagers continueront d'exister et d'exercer leurs responsabilités au sein des établissements fusionnés et non fusionnés. Les CIUSSS devront octroyer à ces comités un budget particulier puisé à même leurs budgets de fonctionnement. En ce qui a trait aux conseils d'administration des CIUSSS, un poste de membre indépendant sera réservé à quelqu'un possédant une « expertise dans les organismes communautaires ». À cet effet, le RIOCM a rédigé une dizaine de lettres de recommandation à des personnes désireuses d'occuper ce poste sur lequel il fallait appliquer avant le 24 février.

Beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes demeurent face à l'entrée en vigueur de la loi 10 et la grogne est encore bien vivante au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Le RIOCM vous tiendra au courant de l'évolution de ce dossier des éventuelles mobilisations qui auront lieu.

Les établissements fusionnés

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal :

- CSSS de l'Ouest-de-l'Île
- CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle
- Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
- Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw
- Institut universitaire en santé mentale Douglas
- Centre de soins prolongés Grace Dart
- Centre hospitalier de St-Mary

Centre intégré de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal :

- CSSS Cavendish
- CSSS de la Montagne
- L'hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis
- Centre Miriam
- CHSLD juif de Montréal
- Hôpital Mont Sinai
- La Corporation du centre hospitalier gériatrique Maimonides
- Centre de réadaptation Constance-Lethbridge

Centre intégré de santé et de services sociaux du Centre-Est-de-Île-de-Montréal :

- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
- CSSS Jeanne-Mance
- CSSS du Sud-Ouest-Verdun
- La corporation du centre de réadaptation Lucie-Bruneau
- Institut Raymond-Dewar
- Institut universitaire de gériatrie de Montréal
- Centre de réadaptation en dépendance de Montréal
- Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal
- Le Centre jeunesse de Montréal
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal
- L'Hôpital chinois de Montréal

Centre intégré de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal :

- CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord
- CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent
- CSSS Cœur-de-l'Île
- Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
- Hôpital Rivière-des-Prairies

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Est-de-Île-de-Montréal :

- CSSS de la Pointe-de-l'Île
- Institut universitaire en santé mentale de Montréal
- Hôpital Maisonneuve-Rosemont
- CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel
- CSSS Lucille-Teasdale
- Institut canadien-polonais du bien-être inc.
- Hôpital Santa Cabrini



▲ **Manifestation devant l'agence de santé et des services sociaux de Montréal.**

PHOTO : RIOCM

La fin de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Le 1^{er} avril 2015, l'Agence de la Santé et des services sociaux de Montréal sera dissoute et fusionnée avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Est de Montréal. C'est tout de même triste de voir partir une telle institution avec laquelle le RIOCM a si longtemps travaillé et où nous avons si souvent manifesté!

Beaucoup de gens se demandent quel sera l'impact de cette transition sur le milieu et les dossiers du communautaire? Nous ne possédons malheureusement pas de boule de cristal. Par contre, voici quelques informations que nous avons actuellement et qui pourraient vous intéresser :

- **Le PSOC, et toute l'équipe de gestion y étant rattaché, sera transféré au nouveau CIUSSS Centre-Est.** Le mandat de Manon Barnabé à la direction du PSOC sera reconduit, de même que celui de la plupart des Agentes de planification, de programmation et de recherche (APPR) ainsi que des agentes d'administration. C'est une très bonne nouvelle!
- **Le fonds d'urgence du PSOC** sera maintenu et transféré sous la responsabilité du nouveau CIUSSS.
- **Le dossier du soutien communautaire en logement social** sera sous la responsabilité du CIUSS Centre-Est et il y aura de la continuité au niveau de la professionnelle qui sera en charge.
- **Pour ce qui est du comité régional sur l'itinérance**, son statut n'est pas encore clair. Nous ne savons toujours pas si celui-ci sera sous la responsabilité du Ministère de la Santé et des services sociaux ou encore du CIUSSS Centre-Est. Une nouvelle professionnelle sera affectée au dossier.
- **En santé publique**, tous les budgets dévolus aux organismes communautaires (SIPPE, EMES, ITSS) seront maintenus pour 2015-2016. Par contre, des travaux seront entrepris avec le milieu communautaire pour revoir la gestion des fonds et leur répartition entre les territoires, en vue de changements pour 2016-2017.

Allocations de dernière minute

de 949 000 \$

Il y a quelques semaines, nous apprenions que l'Agence a décidé d'allouer des fonds non récurrents à plusieurs organismes communautaires accrédités au PSOC à Montréal, fonds provenant de montants accumulés au fil du temps par l'Agence. Celle-ci a décidé d'en faire bénéficier plusieurs organismes avant de fermer. Le RIOCM a salué ce geste de l'Agence qui permet d'apporter un peu de répit à certains. Cependant, les besoins demeurent encore immenses pour de nombreux autres.

649 000 \$ aux organismes

les moins financés

Les organismes communautaires admis au PSOC et recevant moins de 30 000 \$ ont été ciblés. L'Agence a donc accordé une aide ponctuelle variant entre 1 630 \$ et 20 000 \$ à 49 organismes, dont 17 qui étaient toujours à 0 \$. Il s'agit d'un coup de pouce fort apprécié par ces organismes parmi les moins nantis, malgré le fait que cet argent ne soit pas récurrent.

300 000 \$ aux organismes

du programme ITSS

(Infections transmissibles sexuellement et par le sang)

L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, en concertation avec la Direction de la santé publique, a décidé d'allouer un montant non récurrent de 18 750 \$ à chacun des 16 organismes communautaires qui ont des activités en ITSS. Ce coup de pouce a été apprécié par les organismes du milieu, bien que les besoins sont souvent plus grands.

La CTROC monte aux barricades pour la régionalisation

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR



▲ Conférence de presse de la CTROC à l'Assemblée nationale.

PHOTO : HUGO VALIQUETTE

La Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) s'est rendue à l'Assemblée nationale du Québec, le 17 février dernier, pour faire une conférence de presse sur les impacts du projet de loi 10 sur la régionalisation. Le RIOCM y était.

Claudelle Cyr, directrice du ROC de l'Estrie, et Véronique Thibeault, coordonnatrice de la CTROC Bas-Saint-Laurent, ont rappelé l'importance de la régionalisation des soins de santé. Elles étaient accompagnées de Françoise David, députée de Gouin, et de Jean-François Lisée, député de Rosemont et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, de protection de la jeunesse, de soins à domicile et de prévention.

Dans cette sortie publique, la CTROC s'inquiétait des risques de recentralisation des pouvoirs sans précédent avec la loi 10 et de la perte de pouvoir, d'expertise et de démocratie dans les régions. En effet, la disparition des agences de santé et la création de méga établissements axés sur la prestation de soins hospitaliers laissent entrevoir certains reculs au niveau de la prévention, des services sociaux et du communautaire.

Les partis d'opposition, sous l'initiative de Françoise David, ont posé de nombreuses questions et ont réussi à faire adopter la motion suivante, avec l'accord du parti libéral :

« Que, dans le cadre de l'application de la loi sur la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux adoptée par l'Assemblée nationale le 6 février [dernier], le gouvernement s'assure de maintenir une gestion régionalisée des problématiques de santé et de services sociaux et, dans ce contexte, conserve les expertises développées par le réseau public et le réseau communautaire ;

« Qu'en ce sens, l'Assemblée nationale demande aux centres intégrés de santé et de services sociaux [...] de respecter les mécanismes de concertation et les ententes existantes entre les anciennes agences régionales et les organismes d'action communautaire autonome ;

« Que l'Assemblée nationale recommande au ministre de la Santé et des Services sociaux de considérer les personnes provenant d'une liste de noms fournis par les regroupements régionaux d'organismes communautaires pour la nomination des membres des conseils d'administration des CISSS pour le profil «Expertise communautaire», au même titre que les représentants des comités d'usagers ou de la communauté anglophone. »

Les Tables régionales suivront de près la mise en œuvre du projet de loi 10 et la reconfiguration du réseau de la santé et des services sociaux partout au Québec. Nous connaissons bientôt les personnes nommées aux sièges « expertise des organismes communautaires » et les collaborations possibles avec elles. Nous verrons aussi à faire connaître et respecter les ententes établies de longue date avec le milieu communautaire, autant pour le PSOC, la santé publique que pour les autres dossiers.

Plan d'action 2015-2016 de la campagne « Je soutiens le communautaire »

PAR BRUNO LAPRADE
AGENT DE COMMUNICATION ET DE LIAISON



Un nouveau plan d'action, deux moments clés

Lors d'une assemblée du RIOCM tenue le 10 mars 2015, les membres ont appuyé le plan d'action de la campagne « Je tiens à ma communauté ».

Celui-ci est composé de 6 actions principales mais peut être résumé en 2 moments-clés, soit :

- la mobilisation contre l'austérité le 1^{er} mai prochain ;
- une mobilisation des groupes

pour le rehaussement du financement durant la semaine du 2 novembre.

Le plan d'action propose également d'autres mesures comme une tournée des députés libéraux pour leur rappeler notre réalité et la mise en place d'un observatoire communautaire sur l'austérité où les organismes seraient amenés à témoigner de leur situation. Un signet des dates importantes a été produit pour vous aider à retenir ces moments-clés. www.riocm.ca/wp-content/uploads/2015/03/signet-individuel.jpg

Mise en place d'un fonds de mobilisation

Une campagne de mobilisation nécessite des investissements, ne serait-ce que pour le matériel de visibilité tel que les affiches ou le transport lors des manifestations. Si le coût des actions nationales sera divisé entre les regroupements nationaux et régionaux, nous avons également besoin d'argent pour réaliser des actions locales. C'est pourquoi un fonds de mobilisation sera mis sur pied et les organismes communautaires de Montréal seront appelés à y contribuer sur une base volontaire. Une cotisation variant entre 20 \$ et 40 \$ est suggérée. Le fonds de mobilisation permet de se doter des moyens de réaliser nos ambitions et souligne l'engagement des organismes envers la campagne. L'appel à contribution sera envoyé d'ici quelques semaines.

Vous pouvez consulter le budget du fonds de mobilisation pour la semaine de novembre ici. www.riocm.ca/wp-content/uploads/2015/03/proposition-fonds-de-mobilisation-pour-novembre-2015.pdf

S'approprier le plan lors de votre assemblée générale

La réussite de ce plan d'action passera par l'appropriation de celui-ci dans les différents organismes communautaires. Nous vous encourageons donc dès maintenant à préparer les discussions au sein de votre groupe. Une des mesures du plan d'action porte spécifiquement sur la réaffirmation de l'adhésion à la campagne lors des assemblées générales. Ainsi, nous demandons à chaque organisme d'adopter une résolution en ce sens lors de leur assemblée et de prendre une photo de leurs membres avec le visuel de la campagne. Les appuis de tous les groupes au Québec seront rendus publics afin de faire pression sur le gouvernement en démontrant notre solidarité. Des outils vous seront fournis pour discuter du plan de mobilisation, notamment de la semaine d'action en novembre, afin que chaque groupe y trouve la façon de participer qui lui convienne.

Historique de la campagne

« Je tiens à ma communauté » est une campagne mise en place en 2012 à travers le Québec pour demander le rehaussement du financement des organismes communautaires. Elle est soutenue conjointement par les regroupements nationaux (les 40 membres de la TRPOCB) et les regroupements régionaux (les 14 membres de la CTROC) en santé et services sociaux. Ces regroupements représentent plus de 3000 membres. Si la revendication principale de la campagne est l'augmentation du PSOC de 225 millions, le besoin en financement à la mission des organismes communautaires dépasse le seul ministère de la santé et des services sociaux : d'autres groupes reçoivent leur subvention du ministère de la famille ou du MESS. L'argumentaire complet de la campagne peut être trouvé sur le site internet www.jesoutienslecommunautaire.org

AUTRES DOCUMENTS :

Le résumé des 6 actions :
<http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2015/03/resume-du-plan-daction-je-soutiens-le-communautaire.pdf>

Le plan d'action complet :
<http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2015/03/plan-daction-2015-2016-je-soutiens-le-communautaire.pdf>

Le dernier bulletin de la campagne Je soutiens le communautaire :
http://jesoutienslecommunautaire.org/wp-content/uploads/2015/03/2015_03_13bulletincampagne.pdf

Des taxes municipales qui coûtent cher..

PAR BRUNO LAPRADE
AGENT DE COMMUNICATION ET DE LIAISON

Le RIOCM et le RACOR en santé mentale ont mis sur pied un comité pour intervenir sur la question des taxes municipales payées par les organismes communautaires.

En effet, depuis 2003, la taxe d'affaires a été remplacée par la taxe sur les immeubles non résidentiels. Les organismes occupant des locaux commerciaux reçoivent donc souvent des factures salées de la part de leur propriétaire qui leur font payer ces frais. C'est sans compter les autres permis nécessaires et les cotisations aux Sociétés de développement commercial (SDC) qui prélèvent également des montants aux organismes de leur territoire.

Un récent sondage effectué auprès des organismes montre que ces montants peuvent varier de quelques centaines de dollars à des dizaines de milliers dans plusieurs cas. Considérant l'inflation et les hausses de loyer, ces sommes augmentent souvent plus vite que ne l'ont budgété les groupes. Par exemple, un organisme a vu son compte de taxes augmenter de 11 000 \$ en 2014 à 14 000 \$ en 2015.

La Ville de Montréal, par l'entremise de son programme d'aide financière aux OBNL locataires, offre une subvention aux organismes dans des immeubles non résidentiels imposables. Cette subvention permet aux organismes de récupérer 7 % du montant de leur loyer (avant TPS et TVQ), pour un maximum de 5 000 \$ par emplacement. Il est à noter que le pourcentage de remboursement aurait diminué depuis quelques années.

Si vous répondez aux critères d'admissibilité, vous avez jusqu'au 31 mai 2015 pour transmettre votre demande en remplissant le formulaire suivant. Consultez le site de la Ville pour plus d'information. Plus d'infos : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,95969621&_dad=portal&_schema=PORTAL

Les organismes propriétaires

Les organismes propriétaires paient également des taxes, mais ceux-ci peuvent être exemptés si leur édifice n'est occupé que par des OBNL. C'est ainsi que la plupart des organismes dans



PHOTO : 123RF / ANDRIY POPOV

des centres communautaires ou des presbytères ne paient pas ces taxes. Cependant, un seul locataire commercial (restaurant, commerce, etc.) peut empêcher d'obtenir l'exemption auprès de la Commission des Municipalités du Québec.

Pour obtenir une exemption pour votre édifice, consultez le site de la commission ici : <http://www.cmq.gouv.qc.ca/fr/demande-exemption-taxes/demande-exemption-taxes.php>

Les cotisations des SDC

Les Sociétés de développement commercial (SDC) sont des associations visant le développement des commerces sur des artères définies. Une fois la SDC créée, tous les occupants de son territoire doivent verser une cotisation, souvent définie en fonction de l'espace occupée. Ce ne sont pas les propriétaires d'immeubles, mais bien les commerces et organismes dans les locaux qui reçoivent la facture. Ainsi, les SDC concernent principalement les commerçants, mais les organismes communautaires se retrouvent tout de même à devoir payer leur cotisation. Certaines SDC acceptent de rembourser les frais en totalité ou en partie, mais rien ne les oblige à le faire. Cela peut entraîner plusieurs conflits pour les organismes.

Des démarches politiques sont actuellement à l'étude pour déposer un projet de loi visant à exclure les OBNL des cotisations obligatoires. De même, le rapport du forum montréalais sur la métropole envisageait de les y soustraire.

Pour en savoir plus sur le cadre légal des SDC : http://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/content/publications/etudes_statistiques/secteur_commercial/force_economique.pdf

Pour voir la liste des 17 SDC à Montréal : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=43,60347&_dad=portal&_schema=PORTAL

Un dossier à suivre pour le communautaire

PAR BRUNO LAPRADE
AGENT DE COMMUNICATION ET DE LIAISON

Afin que Montréal continue de se développer comme métropole, le maire Coderre a demandé à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de tenir une consultation sur les outils nécessaires pour y parvenir. Il ne suffit pas de déclarer symboliquement que Montréal est une métropole, il lui faut également avoir des ressources et des pouvoirs, bref, avoir une certaine autonomie. Entre octobre et décembre 2014, la CRÉ a donc tenu différentes tables de discussions thématiques avec une variété d'interlocuteurs de la société civile afin de remettre, le 29 janvier dernier, un rapport sur la façon de réaliser ses ambitions.

Piloté par l'ancien recteur de l'UQAM, Claude Corbo, et la présidente de la CRÉ de Montréal, Manon Barbe, ce document mise sur trois aspects pour développer la prospérité de la ville : le savoir, la diversité et la culture.

Pourquoi suivre le dossier ?

Pour l'instant, il ne s'agit que d'un rapport et les suites qui lui seront données ne sont pas encore connues. Cependant, ce dossier est à suivre par le milieu communautaire puisqu'il entraînera une négociation de transferts de compétences entre le gouvernement du Québec et la ville de Montréal, transferts pouvant avoir plusieurs impacts sur les structures en place, les programmes de financement et les façons de faire des groupes. Ne serait-ce qu'au niveau des leviers ciblés, il y est question d'une adaptation des programmes nationaux à la réalité montréalaise, de transferts de ressources venant avec les nouvelles compétences et de diversification des sources de revenus incluant de nouvelles taxations. Cela pourrait donc vouloir dire de nouvelles ingérences dans les orientations des groupes, une multiplication des paliers de reddition de compte et de nouveaux frais à payer.

Des points positifs

Cependant, plusieurs éléments positifs y sont également nommés. Le rapport entre-ouvre notamment la porte à la tarification sociale du transport collectif pour les plus démunis



et souligne le besoin d'investissement pour reconnaître la politique d'accessibilité universelle (notamment pour le métro). Il y est suggéré de rapatrier les compétences

en habitation pour en accélérer la création de logements sociaux et reconnaître les enjeux d'immobilisation particuliers à la région montréalaise. On pense à créer un Secrétariat des aînés. On souhaite aussi améliorer la situation en emploi des immigrants. De même, il y est question de mettre en place des programmes de financement à la mission des organismes communautaires et d'exempter ceux-ci des cotisations aux Sociétés de développement commercial (SDC). Finalement, une simplification des structures administratives est demandée, notamment par la création de guichets uniques dans divers secteurs et l'harmonisation des règles entre arrondissements.

Dans quelles poches prendre plus de revenus ?

C'est peut-être au niveau de l'éducation que le rapport risque le plus de provoquer des vagues. En effet, les auteurs y proposent l'assouplissement de la tarification pour les étudiants étrangers afin que les institutions d'enseignements montréalaises puissent charger plus cher, notamment en fonction du domaine d'étude. L'idée de revoir la répartition des fonds issus des frais de scolarité (redistribués pour l'instant de manière égalitaire à travers tout le Québec) n'est qu'un exemple de la façon dont Montréal demande sa « juste part » des revenus, en se justifiant d'accueillir plus d'étudiants étrangers et d'être une région comptant « sur son territoire une plus grande proportion de personnes nécessitant une assistance et des soins soutenus ».

(SUITE À LA PAGE SUIVANTE)

→ Pour voir le rapport complet : credemontreal.qc.ca/cre_publications/5376-2

Des craintes

Parmi les stratégies pour augmenter les revenus de la ville, la création de pôles d'innovation (par exemple, le campus d'Outremont ou le Quartier de l'innovation) ayant les pouvoirs de prélever financièrement les occupants du territoire est nommée, en référence à la formule des SDC. Les organismes communautaires seront-ils exemptés de ces nouvelles structures ou devront-ils se battre pour l'être?

Pour l'instant, les compétences priorisées pour le rapatriement sont dans le domaine de l'habitation (incluant les immobilisations), du transport, de l'environnement et de l'immigration. Cependant, plusieurs intervenants communautaires craignent que la ville ne s'arroge d'autres compétences et vienne se faire intrusive dans des dossiers tels que l'itinérance. Alors que différents remaniements sont en cours dans le système de santé, il serait bien que le communautaire se positionne sur les dossiers qui mériteraient de rester au provincial et ceux qui nécessitent au contraire une régionalisation.

Est-ce que la volonté d'accélérer les papiers d'immigration de certaines classes de travailleurs (professeurs, travailleurs spécialisés et travailleurs d'organisations internationales) entrainera des difficultés pour les autres catégories d'immigrants?

Finalement, différentes participantes au dévoilement du rapport ont souligné le manque de mesures spécifiques à la situation des femmes et aux problématiques qu'elles vivent. Cette réalité n'est soulevée nulle part et aurait mérité plus d'analyses et d'actions.

LES 4 PISTES D'ACTION PRIORISÉES

- 1 **Rapatrier des compétences avec les ressources appropriées**
- 2 **Adapter les programmes nationaux à Montréal**
- 3 **Réviser la fiscalité, diversifier les revenus et obtenir pour Montréal sa juste part des budgets gouvernementaux**
- 4 **Organiser et simplifier**

Fin des ententes entre le gouvernement et la FLAC : est-ce la fin des PPP sociaux ?

Le 26 février dernier, la directrice générale de Québec en Forme adressait une lettre à tous ses partenaires annonçant que le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) ont décidé de ne pas renouveler leurs partenariats public-philanthropie (PPP) dans leur forme actuelle au-delà des dates d'échéances prévues. Cela signifie donc la fin des programmes Avenir d'enfants, Québec en Forme et Réunir Réussir tel que nous les connaissons.

Bien que le RIOCM, qui est membre de la Coalition « Non aux PPP sociaux », se réjouisse de cette annonce, des questions demeurent. Est-ce que la fin de ces ententes entre le gouvernement et la FLAC signifie la fin des PPP sociaux? Qu'advient-il des fonds publics investis dans ces ententes? Rappelons qu'en plus de réclamer le non-renouvellement des PPP sociaux, la coalition demande de réinjecter les sommes jusque-là investies dans les services publics et la mission de base des organismes communautaires. Enfin, la Coalition « Non aux PPP sociaux » souhaite aussi la tenue d'un débat public sur la responsabilité de l'État québécois quant aux orientations des politiques sociales. Bien que la terminaison d'Avenir d'enfants, de Québec en Forme et de Réunir Réussir constitue un pas dans la bonne direction, il faudra rester vigilant et continuer de suivre ce dossier de près!



Lien vers la lettre : <http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2015/03/quebec-en-forme-2.pdf>



Pour nous joindre : 753, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2J 1W8
Téléphone : 514.277.1118 • Télécopieur : 514.277.2333
Courriel : info@riocm.ca • Site web : www.riocm.ca

COORDINATION, RÉDACTION, RÉVISION
ET CORRECTION : Sébastien Rivard
Bruno Laprade et Marie-Chantal Locas
GRAPHISME : Diane Héroux

Votre organisme
n'est pas membre
du RIOCM ?
CLIQUEZ ICI
[www.riocm.ca/
devenir-membre.
html](http://www.riocm.ca/devenir-membre.html)